



Parkinson Canada

DEMANDE DE CANDIDATURES

publiée par
Parkinson Canada

Bourse d'études supérieures
Bourse de recherche fondamentale
Bourse de recherche clinique
Bourse de recherche clinique sur les troubles du mouvement

Cycle allant de 2023 à 2025

Date de publication :	14 novembre 2022
Date limite de réception des demandes (en ligne) :	6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)
Avis de décision :	Mai 2023
Date de début du financement (bourse de recherche clinique et bourse de recherche clinique sur les troubles du mouvement) :	Juillet 2023
Date de début du financement (bourse d'études supérieures et bourse de recherche fondamentale) :	Août 2023

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PARTENARIATS POUR LES BOURSES DE FORMATION (STAGIAIRE)	5
Partenariat du FRQS et de Parkinson Canada	5
Bourses pour stagiaires du programme de partenariat de la FRSNB ET de Parkinson Canada	5
Bourse pour stagiaires du programme de partenariat de la SHRF et de Parkinson Canada ...	6
ADMISSIBILITÉ	6
PROCESSUS D'EXAMEN	7
CRITÈRES DE L'EXAMEN	7
<i>BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES</i>	<i>8</i>
CONTEXTE	8
ADMISSIBILITÉ	8
DURÉE ET FINANCEMENT	9
PROCÉDURES DE DEMANDE	9
Pour postuler :	9
Exigences relatives aux demandes de bourse d'études supérieures :	10
PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN	11
<i>BOURSE DE RECHERCHE FONDAMENTALE</i>	<i>13</i>
CONTEXTE	13
ADMISSIBILITÉ	13
DURÉE ET FINANCEMENT	14
PROCÉDURES DE DEMANDE	15
Pour postuler :	15
Exigences relatives aux demandes de bourses de recherche fondamentale :	15
PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN	17
<i>BOURSE DE RECHERCHE CLINIQUE</i>	<i>19</i>
CONTEXTE	19
ADMISSIBILITÉ	19
DURÉE ET FINANCEMENT	20
PROCÉDURES DE DEMANDE	20
Pour postuler :	21

Exigences relatives aux demandes de bourses de recherche clinique :	21
PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN	22
<i>BOURSE DE RECHERCHE CLINIQUE SUR LES TROUBLES DU MOUVEMENT</i>	<i>24</i>
CONTEXTE	24
ADMISSIBILITÉ.....	24
DURÉE ET FINANCEMENT	25
PROCÉDURES DE DEMANDE.....	25
Pour postuler :.....	25
Exigences relatives aux bourses de recherche clinique sur les troubles du mouvement : ...	25
PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN	27
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR TOUTES LES SUBVENTIONS/BOURSES.....	29
CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES DEMANDES DE SUBVENTIONS/BOURSES	29
COORDONNÉES POUR TOUTES LES SUBVENTIONS/BOURSES	29

INTRODUCTION

Parkinson Canada est déterminée à appuyer les recherches sur le Parkinson les plus avancées et/ou de la plus haute qualité au Canada. À ce titre, le Programme de recherche de Parkinson Canada (le « programme ») finance les recherches pertinentes applicables à la guérison, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson ou des troubles connexes.

Dans le cadre de ce programme, Parkinson Canada est heureuse d'annoncer une demande de candidatures (DC) pour soutenir les jeunes scientifiques et cliniciens prometteurs qui (i) mènent des études de recherche avec une justification scientifique solide et une pertinence évidente pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou de troubles connexes ou (ii) cherchent à acquérir une formation clinique dans la sous-spécialité des troubles du mouvement (qui comprend la maladie de Parkinson). Cet investissement s'inscrit dans le cadre d'une initiative stratégique visant à encourager les jeunes scientifiques et cliniciens à s'inscrire dans le domaine de la recherche sur la maladie de Parkinson et à promouvoir la formation et la croissance de ces futurs leaders internationaux dans la région. Il contribuera également aux objectifs globaux de Parkinson Canada qui consistent à améliorer la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et à soutenir une initiative mondiale visant à créer un monde où cette maladie n'existe plus.

Par conséquent, Parkinson Canada encourage les demandes visant la recherche biomédicale, clinique, sur les services et les systèmes de santé et sur la population pour les bourses suivantes : (i) la bourse d'études supérieures (pour les étudiants au doctorat), (ii) la bourse de recherche fondamentale (pour les cliniciens et les étudiants postdoctoraux), (iii) la bourse de recherche clinique (pour les cliniciens qui suivent une formation sur les troubles du mouvement et qui souhaitent mener des recherches), et (iv) la bourse de recherche clinique sur les troubles du mouvement (pour les cliniciens qui souhaitent poursuivre leur formation sur le diagnostic et le traitement de la maladie de Parkinson et des troubles du mouvement connexes).

Dans le cadre de la présente DC, pour chaque bourse de recherche, vous trouverez des renseignements sur (i) l'admissibilité, (ii) les modalités et le financement, (iii) la procédure de demande (iv) et les critères d'examen.

PARTENARIATS POUR LES BOURSES DE FORMATION (STAGIAIRE)

Les stagiaires résidant dans certaines provinces peuvent être admissibles au financement de partenariat avec les organismes ci-dessous :

Partenariat du FRQS et de Parkinson Canada

Ce programme est un effort de collaboration entre le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et Parkinson Canada. Il vise à augmenter le nombre de stagiaires qui travailleront sur la maladie de Parkinson et les troubles connexes dans les établissements de recherche du Québec. Le FRQS cofinancera jusqu'à deux candidats québécois les mieux classés dans les programmes de bourses d'études supérieures, de recherche fondamentale et de recherche clinique, qui ont été sélectionnés pour du financement dans le cadre du concours de Parkinson Canada et qui ont également obtenu la note requise par le FRQS pour du financement dans le cadre du concours de bourses de formation du FRQS. Le programme offre jusqu'à deux ans de soutien du FRQS, avec la possibilité d'un renouvellement pour une troisième année. Les montants versés aux candidats sont les mêmes que ceux qui sont offerts par les bourses de recherche clinique et les bourses de recherche fondamentale. Le montant pour les candidats au doctorat est de 20 000 \$ par année. Le financement octroyé pour la troisième année est fonction de l'admissibilité à la prolongation du financement en troisième année selon les concours réguliers du FRQS et correspond aux montants de financement réguliers du FRQS. Prière de consulter les lignes directrices relatives au financement du [FRQS](#) pour les montants de 2023-2025.

- ***Les candidats à ces possibilités de financement du FRQS doivent soumettre des demandes à la fois au FRQS et à Parkinson Canada*** et doivent indiquer que cela a été fait. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche, dans la province de Québec.
- Toute communication de la recherche doit reconnaître le soutien de Parkinson Canada et du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS). Des copies de ces communications doivent être envoyées à Parkinson Canada dès qu'elles sont disponibles.

Bourses pour stagiaires du programme de partenariat de la FRSNB ET de Parkinson Canada

Ce programme est un effort de collaboration entre la Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick (FRSNB) et Parkinson Canada. Il vise à soutenir la recherche en santé au Nouveau-Brunswick afin d'assurer le développement de la recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson. Les parties cherchent à promouvoir la formation et le soutien pour les étudiants prometteurs. Les parties conviennent donc de cofinancer chaque année jusqu'à deux bourses pour soutenir les boursiers qui ont été sélectionnés pour du financement dans le cadre du concours de Parkinson Canada. Le programme offre un soutien d'une durée de deux ans. Les

montants versés aux candidats sont les mêmes que ceux qui sont offerts par les bourses de recherche clinique et les bourses de recherche fondamentale.

- ***Les candidats qui souhaitent obtenir un financement dans le cadre du programme de partenariat entre Parkinson Canada et la FRSNB doivent présenter leur demande à Parkinson Canada seulement et indiquer sur leur demande qu'ils souhaitent poser leur candidature pour la bourse du partenariat. Les travaux de la recherche dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche, dans la province du Nouveau-Brunswick.***
- Toute communication de recherche doit reconnaître le soutien de Parkinson Canada et de la Fondation de recherche en santé du Nouveau-Brunswick (FRSNB). Des copies de ces communications doivent être envoyées à Parkinson Canada dès qu'elles sont disponibles.

Bourse pour stagiaires du programme de partenariat de la SHRF et de Parkinson Canada

Ce programme est un effort de collaboration entre la Saskatchewan Health Research Foundation (SHRF) et Parkinson Canada. Il vise à augmenter le nombre de stagiaires qui travailleront sur la maladie de Parkinson et les troubles connexes dans les établissements de recherche de la Saskatchewan. La SHRF cofinancera jusqu'à deux candidats saskatchewanais les mieux classés dans les programmes de bourses de recherche fondamentale, qui ont été sélectionnés pour du financement dans le cadre du concours de Parkinson Canada et qui ont également obtenu la note requise par la SHRF pour du financement dans le cadre du concours de bourses de formation de la SHRF. Le programme offre du soutien pouvant aller jusqu'à deux ans. Les montants versés aux candidats sont les mêmes que ceux qui sont offerts pour les bourses de recherche fondamentale, plus un supplément de recherche de 5 000 \$. Veuillez consulter les directives de financement de la [SHRF](#) pour obtenir des renseignements sur le cycle 2022-2024.

- ***Les candidats qui souhaitent obtenir un financement dans le cadre du partenariat entre la SHRF et Parkinson Canada doivent présenter une demande à la SHRF et à Parkinson Canada et indiquer sur leur demande qu'ils souhaitent poser leur candidature pour la bourse du partenariat. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche, dans la province de la Saskatchewan.***
- Toute communication de recherche doit reconnaître le soutien de Parkinson Canada et de la Saskatchewan Health Research Foundation (SHRF). Des copies de ces communications doivent être envoyées à Parkinson Canada dès qu'elles sont disponibles.

ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité de chaque bourse sont décrits dans les sections qui s'y rapportent.

Les demandes de bourse de formation déposées par un large éventail de communautés et de secteurs liés à la santé seront acceptées, y compris, mais sans s’y limiter, les chercheurs, les universitaires et les professionnels de la santé qui répondent aux critères de financement de la bourse en question.

À l’heure actuelle, les bourses sont offertes uniquement pour la recherche biomédicale/formation clinique.

PROCESSUS D’EXAMEN

L’examen des demandes de subvention de recherche et de bourses de formation soumises à Parkinson Canada sera effectué par le Conseil consultatif scientifique (CCS) de Parkinson Canada par le biais d’un processus d’examen par les pairs. Des personnes touchées par la maladie de Parkinson participeront également aux aspects non scientifiques du processus de demande en tant qu’examineurs experts en expérience vécue. La fonction d’examen par les pairs du CCS est une pierre angulaire du programme de recherche de Parkinson Canada et permet une évaluation objective de la plus haute qualité.

Une fois l’examen terminé, Parkinson Canada informera chaque candidat de l’état de son financement et fournira les commentaires du CCS à la demande du candidat.

CRITÈRES DE L’EXAMEN

La principale considération utilisée pour évaluer les demandes est le potentiel d’excellence de la recherche et la pertinence de la recherche ou de la formation proposée pour la maladie de Parkinson. Le conseil consultatif peut prendre en compte d’autres critères dans le processus d’évaluation. Ceux-ci seront décrits dans chaque DC.

BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de bourses d'études supérieures (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine de la recherche sur le Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite donc les personnes actuellement inscrites à un programme de doctorat à présenter des demandes de bourses d'études (les « demandes »). Ces personnes s'engagent à mener des recherches relatives à la guérison, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement ou la compréhension de la maladie de Parkinson ou des troubles connexes.

Dans l'ensemble, cette initiative reflète la détermination de Parkinson Canada d'appuyer l'innovation et le renouvellement dans le secteur national de la recherche sur le Parkinson et de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible la bourse d'études supérieures, le candidat doit :

1. Être inscrit à temps plein dans un programme de formation d'études supérieures en recherche de niveau doctoral.
2. Proposer de poursuivre sa formation ou de mener des recherches auprès d'un « établissement approuvé » situé au Canada. Un « établissement approuvé » comprend :
 - les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
 - d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.
3. Suivre une formation sous la supervision d'un superviseur qui occupe un poste de professeur auprès d'un « établissement approuvé ». Le superviseur est un chercheur qui dirige activement des recherches dans le domaine de la maladie de Parkinson ou qui travaille dans un domaine très pertinent; il doit pouvoir offrir au candidat choisi un contexte de formation solide. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'« établissements approuvés » et que la recherche ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.
4. Être un citoyen canadien ou un étudiant international proposant de suivre une formation dans un « établissement approuvé » situé au Canada et qui répond aux critères d'un visa d'étudiant.

Le candidat ne sera pas considéré pour ce concours si :

1. Le candidat est actuellement financé par Parkinson Canada
2. Le candidat est en attente des rapports définitifs d'une subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada

DURÉE ET FINANCEMENT

10 000 \$ par année pendant deux ans.

PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE PARKINSON CANADA ET LE FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SANTÉ (FRQS)

Les montants annuels offerts aux boursiers du programme de partenariat entre Parkinson Canada et le Fonds de Recherche du Québec - Santé (FRQS) sont de 20 000 \$ au niveau du doctorat. En outre, les étudiants au doctorat qui reçoivent une bourse dans le cadre de ce partenariat sont admissibles à une bourse de troisième année, selon les règles générales du FRQS. Le montant du financement disponible pour la troisième année se limite aux montants normalement accordés par le FRQS. **Les candidats qui soumettent une demande de financement au Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) doivent soumettre leur demande au FRQS et à Parkinson Canada**, et doivent indiquer l'avoir fait. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche, dans la province de Québec.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Pour postuler :

Pour recevoir et examiner les demandes dans le cadre de la bourse d'études supérieures, Parkinson Canada utilise un portail en ligne appelé **SurveyMonkey Apply** (SMAApply). Les demandes dûment remplies sont transmises par voie électronique au moyen du système de demande en ligne qui se trouve sur le site Web de Parkinson Canada à <https://parkinsoncan.smapply.io/> au plus tard le **6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)**.

Quelques lignes directrices générales pour postuler :

1. Créez un compte SMAApply.
2. Inscrivez-vous ou connectez-vous à SMAApply.
3. Une fois connecté, cliquez sur le bouton « View Awards » (Voir les subventions/bourses) et vous serez dirigé vers le menu des subventions/bourses disponibles.

4. Cliquez sur le bouton « Apply Now » (Faire une demande) à côté de la demande appropriée.
5. Remplissez les formulaires et les demandes, et cliquez sur « Submit » (Soumettre).

Exigences relatives aux demandes de bourse d'études supérieures :

- Sommaire du projet (200 mots ou moins) : Veuillez décrire la question scientifique ou clinique posée, la façon dont vous y répondrez, le résultat prévu et l'incidence probable pour la recherche sur la maladie de Parkinson.
- Un résumé non scientifique (500 mots ou moins) du projet sera examiné par des personnes atteintes de la maladie de Parkinson qui agiront à titre d'évaluateurs experts en expérience vécue. Le résumé doit inclure une description du problème abordé par le projet de recherche, ce qui sera fait pendant le projet et comment ce travail peut avoir un impact sur la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson (c.-à-d., nous aider à comprendre la cause sous-jacente de la maladie, mener à de nouveaux traitements, etc.).
- Exposé du projet (**une page**) y compris :
 - L'hypothèse à vérifier, l'approche qui sera utilisée pour la vérifier et les buts précis de la recherche.
 - Une description du rôle du candidat dans le projet.
 - Une justification de la pertinence du projet pour la recherche sur la maladie de Parkinson.
- Un curriculum vitae (CV), y compris toute expérience post-universitaire, les mentions d'honneur et les prix, les publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, auteur principal, seul auteur (veuillez préciser), le nombre de documents, le nombre de chapitres de livres et le nombre de résumés, qui sont publiés ou sous presse. Joindre une liste de toute l'aide financière actuelle et à venir. Inclure également une explication de toute interruption de la carrière académique du candidat (maximum de quatre pages).
- Relevés de notes :
 - Le candidat doit annexer un original ou une copie certifiée de ses relevés de notes. Les relevés de notes doivent être émis par le bureau du registraire, puis être numérisés et téléversés. Les relevés de notes imprimés à partir du compte universitaire personnel du candidat ne sont pas considérés comme officiels. Les copies peuvent être certifiées par le superviseur proposé, le chef du département ou un notaire. Les relevés étrangers **DOIVENT** être accompagnés d'une traduction anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.
 - Il est recommandé aux candidats étrangers d'obtenir de leur établissement d'enseignement une équivalence officielle de leurs diplômes au moyen de la moyenne pondérée cumulative (MPC).
- Trois (3) lettres de référence/soutien :
 - La déclaration de soutien du superviseur peut servir de lettre de référence.

- Les lettres de référence doivent souligner les forces du candidat en ce qui a trait à ses qualifications/son expérience en recherche (par exemple : originalité, capacité technique, aptitudes manifestées, jugement, sens critique, etc.).
- Il est recommandé aux personnes qui parrainent les demandes de candidats étrangers de donner des précisions concernant les diplômes et le classement des candidats dans leur lettre de soutien à une demande.
- Signature du superviseur (qui accepte de bonifier la bourse, le cas échéant) et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants :

- Une lettre de soutien du superviseur.
- Un formulaire sur le milieu de formation rempli et soumis par le superviseur proposé, qui donne un aperçu du programme de formation proposé, y compris des précisions sur la répartition du temps, les publications du superviseur et l'expérience de supervision, ainsi qu'un énoncé du ou des superviseurs éventuels décrivant l'environnement de formation et de collaboration, notamment les responsabilités qui seront assumées, l'enseignement qui sera prodigué et le projet de recherche qui sera réalisé.
- Le CV du superviseur (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).

Les documents à l'appui pertinents se limitent aux références documentaires. Aucun autre renseignement ne sera soumis à l'examen du Conseil consultatif scientifique.

PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN

Les demandes soumises à Parkinson Canada feront l'objet d'un examen par les pairs réalisé par le Conseil consultatif scientifique de Parkinson Canada, conformément aux critères d'examen ci-dessous.

- **CANDIDAT :**
 - Dossier scolaire
 - Expérience en recherche
 - Lettres de référence/soutien
- **SUPERVISEUR/MILIEU :**
 - Antécédents de recherche du superviseur
 - Milieu de formation
- **PROJET :**
 - Pertinence pour la maladie de Parkinson
 - Impression globale du projet

Les demandes sont examinées individuellement et les candidats sont évalués d'après leur degré d'expérience en recherche.

En plus des critères ci-dessus, toutes les demandes seront également examinées du point de vue de la pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement, dans la mesure où ils pourraient être affectés négativement par le projet proposé dans la demande. Le conseil consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

Lorsqu'un stagiaire et un superviseur déposent une demande dans le cadre d'un même concours, la priorité est donnée aux stagiaires qui déposent leur propre proposition (différente de celle déposée par leur superviseur).

Une autre composante du processus d'examen des subventions comprendra l'évaluation par des personnes ayant une expérience concrète de la maladie de Parkinson qui feront partie du comité d'examen des subventions. Les évaluations d'experts en expérience vécue fourniront des commentaires sur chaque proposition en fonction des critères suivants :

1. Les résultats du projet pourraient-ils avoir un impact sur la communauté de Parkinson? Le projet proposé traite-t-il d'un sujet de préoccupation pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson?
2. Le résumé non scientifique était-il facile à comprendre pour un public non scientifique?
3. La pertinence et l'impact de l'étude proposée sont-ils clairement décrits dans le résumé non scientifique?

BOURSE DE RECHERCHE FONDAMENTALE

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de bourses de recherche fondamentale (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine de la recherche sur le Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. Par le biais de cette initiative, Parkinson Canada invite les candidats qui s'engagent à mener des recherches pertinentes relatives à la guérison, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou de la compréhension de la maladie de Parkinson ou des troubles connexes, à soumettre des demandes de bourse (« demandes »). Cette initiative reflète la détermination de Parkinson Canada d'appuyer l'innovation et le renouvellement dans le secteur national de la recherche sur le Parkinson et de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la bourse de recherche fondamentale, le candidat doit :

1. Détenir un diplôme de doctorat (M.D. ou Ph. D.), obtenu au cours des cinq dernières années, et être diplômé d'une université reconnue par Parkinson Canada. Remarque : Des bourses de recherches postdoctorales pourraient être accordées pour appuyer une formation spécialisée en recherche dans le domaine général de la maladie de Parkinson. Les candidats qui sont médecins doivent être autorisés à exercer au Canada ou détenir une carte de stage au Canada. Les titulaires d'un doctorat en médecine peuvent s'inscrire à un programme d'études supérieures menant à l'obtention d'une maîtrise ès sciences ou d'un Ph. D.
2. Être un citoyen canadien qui propose de poursuivre sa formation ou de mener des recherches auprès d'un « établissement approuvé » situé à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada OU être un candidat international proposant de suivre une formation dans un établissement approuvé situé au Canada. Ceux-ci comprennent :
 - les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
 - d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.
3. Proposer de suivre une formation sous la supervision d'un superviseur qui occupe un poste de professeur auprès d'un « établissement approuvé » au Canada. Le superviseur est un chercheur qui dirige activement des recherches dans le domaine de la maladie de Parkinson ou qui travaille dans un domaine très pertinent; il doit pouvoir offrir au candidat

choisi un contexte de formation solide. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'« établissements approuvés » et que la recherche ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

Le candidat ne sera pas considéré pour ce concours si :

1. Il reçoit actuellement du financement de Parkinson Canada.
2. Il est en attente de rapports définitifs dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada.

DURÉE ET FINANCEMENT

Les chercheurs cliniques (M.D.) sont admissibles à un financement de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ par an. En fonction du nombre d'années d'expérience de formation en recherche, les candidats aux bourses postdoctorales (Ph. D.) possédant deux années d'expérience en recherche ou moins sont admissibles à une bourse de 40 000 \$ et ceux qui possèdent plus de deux années d'expérience sont admissibles à une bourse de 50 000 \$.

Candidats aux bourses postdoctorales (Ph. D.)	Montant de la bourse
Nombre d'années d'expérience en recherche ou en formation clinique	
0 à 2	40 000 \$
> 2	50 000 \$
Chercheurs cliniques (M.D.)	Montant de la bourse
Montant de base	50 000 \$

Pour les candidats au programme de partenariat entre Parkinson Canada et le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), le programme offre de l'aide pendant un maximum de deux ans avec possibilité de prolongation d'un an par le FRQS. Les montants versés aux candidats sont les mêmes que ceux qui sont offerts par les bourses de recherche clinique et les bourses de recherche fondamentale. Le financement octroyé pour la troisième année est fonction de l'admissibilité à la prolongation du financement en troisième année selon les concours réguliers du FRQS et correspond aux montants de financement réguliers du [FRQS](#).

Les candidats qui soumettent une demande de financement dans le cadre du programme de partenariat entre Parkinson Canada et le FRQS doivent soumettre leur demande au FRQS et à Parkinson Canada. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche, dans la province de Québec.

Les candidats qui souhaitent obtenir un financement dans le cadre du programme de partenariat entre Parkinson Canada et la FRSNB doivent présenter leur demande à Parkinson Canada seulement et indiquer sur leur demande qu'ils souhaitent poser leur candidature pour la bourse du partenariat. Les travaux de la recherche dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche, dans la province du Nouveau-Brunswick. Les montants versés aux candidats sont les mêmes que ceux qui sont offerts par les bourses de recherche clinique et les bourses de recherche fondamentale.

Les candidats qui souhaitent obtenir un financement dans le cadre du partenariat entre Parkinson Canada et la Saskatchewan Health Research Foundation (SHRF) doivent présenter une demande à la SHRF et à Parkinson Canada et indiquer sur leur demande qu'ils souhaitent poser leur candidature pour la bourse du partenariat. Les montants versés aux candidats sont les mêmes que ceux qui sont offerts pour les bourses de recherche fondamentale, plus un supplément de recherche de 5 000 \$. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche dans la province de la Saskatchewan ([SHRF](#)).

PROCÉDURES DE DEMANDE

Pour postuler :

Pour recevoir et examiner les demandes de bourses dans le cadre de la bourse de recherche fondamentale, Parkinson Canada utilise un portail en ligne appelé **SurveyMonkey Apply** (SMAApply). Les demandes dûment remplies sont transmises par voie électronique au moyen du système de demande en ligne qui se trouve sur le site Web de Parkinson Canada à <https://parkinsoncan.smapply.io/> au plus tard le **6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)**.

Quelques lignes directrices générales pour postuler :

1. Créez un compte SMAApply.
2. Inscrivez-vous ou connectez-vous à SMAApply.
3. Une fois connecté, cliquez sur le bouton « View Awards » (Voir les subventions/bourses) et vous serez dirigé vers le menu des subventions/bourses disponibles.
4. Cliquez sur le bouton « Apply Now » (Faire une demande) à côté de la demande appropriée.
5. Remplissez les formulaires et les demandes, et cliquez sur « Submit » (Soumettre).

Exigences relatives aux demandes de bourses de recherche fondamentale :

- Sommaire de projet (maximum de 600 mots/une page) **(Pour économiser de l'espace, vous n'avez pas besoin de fournir des renseignements de base comme une description de la maladie de Parkinson.)**
- Un résumé non scientifique (500 mots ou moins) du projet sera examiné par des personnes atteintes de la maladie de Parkinson qui agiront à titre d'évaluateurs experts en expérience vécue. Le résumé doit inclure une description du problème abordé par le projet de recherche, ce qui sera fait pendant le projet et comment ce travail peut avoir un impact sur la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson (c.-à-d., nous aider à comprendre la cause sous-jacente de la maladie, mener à de nouveaux traitements, etc.).
- Un exposé de projet (**trois (3) pages***; les nombres de pages ne sont que des suggestions), notamment :
 - Justificatif du projet (une page)
 - Buts et objectifs de formation précis (une demi-page)
 - Détail de l'expérience proposée, y compris les méthodes et procédures (une page)
 - Énoncé décrivant la pertinence des études proposées pour la maladie de Parkinson (une demi-page)

* La limite de trois pages ne s'applique qu'à la description du projet et ne comprend pas le budget estimé, les références, les renseignements biographiques, les approbations de comités d'éthique ou les autres documents à l'appui.
- Un curriculum vitae (CV), y compris toute expérience post-universitaire, les mentions d'honneur et les prix, les publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, auteur principal, seul auteur (veuillez préciser), le nombre de documents, le nombre de chapitres de livres et le nombre de résumés, qui sont publiés ou sous presse. Joindre une liste de toute l'aide financière actuelle et à venir (maximum de quatre pages).
- Si la carrière universitaire du candidat a été interrompue, une explication doit être fournie.
- Des formulaires d'évaluation des candidats au programme de bourse, remplis par deux (2) parrains. Les parrains devraient être des superviseurs récents qui connaissent le candidat.
- Des documents à l'appui pertinents et justifiés, notamment des photos, des tableaux, des figures, des références bibliographiques, ainsi que des lettres de collaboration, des annexes et un maximum de trois (3) publications, peuvent être inclus.
- La signature d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants :

- Une lettre de soutien du superviseur.
- Un résumé présenté par le superviseur proposé donnant un aperçu du programme de formation proposé, y compris des précisions sur la répartition du temps, les publications du superviseur et l'expérience de supervision, ainsi qu'un énoncé du ou des superviseurs

éventuels décrivant l'environnement de formation et de collaboration, notamment les responsabilités qui seront assumées, l'enseignement qui sera prodigué et le projet de recherche qui sera réalisé.

- Des renseignements biographiques sur le superviseur (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de quatre pages de Parkinson Canada).

PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN

Les demandes soumises à Parkinson Canada feront l'objet d'un examen par les pairs réalisé par le Conseil consultatif scientifique de Parkinson Canada, conformément aux critères d'examen ci-dessous.

- Le candidat est-il susceptible de faire considérablement progresser la recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson? Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat? Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson?
- Le projet de recherche du candidat est-il de haute qualité? Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet/domaine proposé sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet ou le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du chercheur individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail scientifique contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

En plus des critères ci-dessus, toutes les demandes seront également examinées du point de vue de la pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement, dans la mesure où ils pourraient être affectés négativement par le projet proposé dans la demande. Le conseil consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

Une autre composante du processus d'examen des subventions comprendra l'évaluation par des personnes ayant une expérience concrète de la maladie de Parkinson qui feront partie du comité d'examen des subventions. Les évaluations d'experts en expérience vécue fourniront des commentaires sur chaque proposition en fonction des critères suivants :

1. Les résultats du projet pourraient-ils avoir un impact sur la communauté de Parkinson? Le projet proposé traite-t-il d'un sujet de préoccupation pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson?
2. Le résumé non scientifique était-il facile à comprendre pour un public non scientifique?

3. La pertinence et l'impact de l'étude proposée sont-ils clairement décrits dans le résumé non scientifique?

Lorsqu'un stagiaire et un superviseur déposent une demande dans le cadre d'un même concours, la priorité est donnée aux stagiaires qui déposent leur propre proposition (différente de celle déposée par leur superviseur).

BOURSE DE RECHERCHE CLINIQUE

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de bourses de recherche clinique (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine de la recherche clinique sur le Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. Par le biais de cette initiative, Parkinson Canada invite ainsi les candidats qui s'engagent à mener des recherches pertinentes relatives à la guérison, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou de la compréhension de la maladie de Parkinson ou des troubles connexes, à soumettre des demandes de bourse. Cette initiative reflète la détermination de Parkinson Canada d'appuyer l'innovation et le renouvellement dans le secteur national de la recherche sur le Parkinson et de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine. Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les dépenses associés aux bourses de recherche clinique octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la bourse de recherche clinique, le candidat doit :

1. Détenir un diplôme en médecine (M.D.), avec une expérience de formation spécialisée en neurologie clinique ou en neurochirurgie.
2. Avoir obtenu son diplôme et suivi une formation dans une université reconnue par Parkinson Canada.
3. Être actuellement en formation dans un « établissement approuvé » qui comprend :
 - une école de médecine canadienne ou les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
 - d'autres organismes identifiés par le Conseil consultatif sur la recherche et les soins cliniques du conseil d'administration de Parkinson Canada, en consultation avec le conseil consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.
 - **Les candidats qui soumettent une demande de financement au Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) doivent soumettre leur demande au FRQS et à Parkinson Canada,** et doivent indiquer l'avoir fait. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche, dans la province de Québec.

Remarque : Les candidats qui proposent de suivre une formation dans un établissement approuvé situé à l'extérieur du Canada seront considérés comme admissibles à participer au programme, à condition qu'ils s'engagent à retourner au Canada pour poursuivre leur carrière après la fin de la période de deux ans du programme. La présentation d'une

demande dans ces conditions est réputée être une promesse obligatoire et les candidats choisis devront conclure une entente de financement avec Parkinson Canada à cet effet.

4. Proposer de suivre une formation sous la supervision d'un superviseur approuvé. Le superviseur approuvé est un membre du corps professoral qui est un chef de file dans l'élaboration d'un programme sur la maladie de Parkinson et qui dirige activement de la recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson. Le superviseur approuvé doit être en mesure d'offrir au candidat un contexte de formation solide dans un centre universitaire des sciences de la santé avec un programme bien établi dans le domaine des troubles du mouvement, notamment du Parkinson. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche clinique ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du programme.
5. Être titulaire d'un permis d'exercice au Canada ou posséder un permis d'enseignement canadien.

Remarque : La citoyenneté canadienne n'est pas requise; la priorité sera cependant accordée aux citoyens canadiens et aux candidats qui entendent rester ou déménager au Canada pour poursuivre leur carrière au terme de la bourse de deux ans.

Le candidat ne sera pas considéré pour ce concours si :

1. Il reçoit actuellement du financement de Parkinson Canada.
2. Il est en attente de rapports définitifs dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada.

DURÉE ET FINANCEMENT

75 000 \$ par année pendant deux ans.

Programme de partenariat entre Parkinson Canada et le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

Pour les candidats au programme de partenariat entre Parkinson Canada et le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), le programme offre de l'aide pendant un maximum de deux ans avec possibilité de prolongation d'un an par le FRQS. Les montants versés aux candidats sont les mêmes que ceux qui sont offerts par les bourses de recherche clinique et les bourses de recherche fondamentale. Le financement octroyé pour la troisième année est fonction de l'admissibilité à la prolongation du financement en troisième année selon les concours réguliers du FRQS et correspond aux montants de financement réguliers du FRQS. Prière de consulter les lignes directrices relatives au financement du [FRQS](#) pour les montants de 2023-2025.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Pour postuler :

Pour recevoir et examiner les demandes de bourses dans le cadre de la bourse de recherche clinique, Parkinson Canada utilise un portail en ligne appelé **SurveyMonkey Apply** (SMAApply). Les demandes dûment remplies sont transmises par voie électronique au moyen du système de demande en ligne qui se trouve sur le site Web de Parkinson Canada à <https://parkinsoncan.smapply.io/> au plus tard le **6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)**.

Quelques lignes directrices générales pour postuler :

1. Créez un compte SMAApply.
2. Inscrivez-vous ou connectez-vous à SMAApply.
3. Une fois connecté, cliquez sur le bouton « View Awards » (Voir les subventions/bourses) et vous serez dirigé vers le menu des subventions/bourses disponibles.
4. Cliquez sur le bouton « Apply Now » (Faire une demande) à côté de la demande appropriée.
5. Remplissez les formulaires et les demandes, et cliquez sur « Submit » (Soumettre).

Exigences relatives aux demandes de bourses de recherche clinique :

- Une déclaration du candidat exprimant son intérêt à l'égard du domaine du Parkinson, décrivant ses objectifs de carrière et démontrant son engagement envers la maladie de Parkinson. Le candidat doit notamment expliquer la pertinence de la formation proposée pour sa carrière future (une ou deux pages).
- Sommaire de projet (maximum 600 mots/une page) (**Pour économiser de l'espace, vous n'avez pas besoin de fournir des renseignements de base comme une description de la maladie de Parkinson.**)
- Un résumé non scientifique (500 mots ou moins) du projet sera examiné par des personnes atteintes de la maladie de Parkinson qui agiront à titre d'évaluateurs experts en expérience vécue. Le résumé doit inclure une description du problème abordé par le projet de recherche, ce qui sera fait pendant le projet et comment ce travail peut avoir un impact sur la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson (c.-à-d., nous aider à comprendre la cause sous-jacente de la maladie, mener à de nouveaux traitements, etc.).
- Un exposé de projet (trois (3) pages*; les nombres de pages ne sont que des suggestions), notamment :
 - Justificatif du projet (une page)
 - Buts et objectifs de formation précis (une demi-page)
 - Détail de l'expérience proposée, y compris les méthodes et procédures (une page)
 - Déclaration décrivant la pertinence des études proposées au Canada (une demi-page)* La limite de trois pages ne comprend pas les références, les

renseignements biographiques, les approbations éthiques ou d'autres documents de soutien.

- Un curriculum vitae (CV), y compris toute expérience post-universitaire, les mentions d'honneur et les prix, les publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, auteur principal, seul auteur (veuillez préciser), le nombre de documents, le nombre de chapitres de livres et le nombre de résumés, qui sont publiés ou sous presse. Joindre une liste de toute l'aide financière actuelle et à venir (maximum de quatre pages).
- Un relevé officiel du dossier universitaire complet du candidat jusqu'à date, y compris les diplômes et les certificats de spécialisation obtenus. Les relevés étrangers **DOIVENT** être accompagnés d'une traduction anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.
- Formulaire d'évaluation des candidats pour une bourse remplis par deux (2) parrains, accompagnés de lettres de soutien de chacun de ces parrains. Les parrains doivent être des superviseurs récents du programme dans lequel la formation spécialisée du candidat a été suivie et doivent inclure le directeur du programme dans lequel la formation en neurologie ou neurochirurgie du candidat a été reçue.
- Des documents à l'appui pertinents et justifiés, notamment des photos, des tableaux, des figures des références bibliographiques, des lettres de collaboration, des annexes et un maximum de trois (3) publications peuvent être inclus.
- La signature d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants :

- Le CV du superviseur (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada)
- Une lettre de soutien du superviseur proposé
- Une description de l'établissement où la recherche sera effectuée et des ressources disponibles (maximum 500 mots)

PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN

Les demandes soumises à Parkinson Canada feront l'objet d'un examen par les pairs réalisé par le Conseil consultatif scientifique de Parkinson Canada, conformément aux critères d'examen ci-dessous.

À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et se mérite une grande priorité. Par exemple, un chercheur pourrait proposer d'effectuer des travaux importants qui ne sont pas innovateurs, mais essentiels à l'avancement des connaissances et de la compréhension de la maladie de Parkinson dans un domaine particulier.

- Le candidat est-il susceptible de faire considérablement progresser la recherche clinique dans le domaine de la maladie de Parkinson? Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat? Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson?
- Le projet de recherche du candidat est-il de haute qualité? Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet/domaine proposé sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet ou le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du chercheur individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail scientifique contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

En plus des critères ci-dessus, toutes les demandes seront également examinées du point de vue de la pertinence de la protection proposée pour les humains, les animaux ou l'environnement, dans la mesure où ils pourraient être affectés négativement par le projet proposé dans la demande. Le conseil consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

Lorsqu'un stagiaire et un superviseur déposent une demande dans le cadre d'un même concours, la priorité est donnée aux stagiaires qui déposent leur propre proposition (différente de celle déposée par leur superviseur).

Une composante finale du processus d'examen des subventions comprendra l'évaluation par des personnes ayant une expérience concrète de la maladie de Parkinson qui feront partie du comité d'examen des subventions. Les évaluations d'experts en expérience vécue fourniront des commentaires sur chaque proposition en fonction des critères suivants :

- Les résultats du projet pourraient-ils avoir un impact sur la communauté de Parkinson? Le projet proposé aborde-t-il un sujet de préoccupation pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson? Le résumé non scientifique était-il facile à comprendre pour un public non scientifique?
- La pertinence et l'impact de l'étude proposée sont-ils clairement décrits dans le résumé non scientifique?

BOURSE DE RECHERCHE CLINIQUE SUR LES TROUBLES DU MOUVEMENT

CONTEXTE

Parkinson Canada est heureuse d'offrir la Bourse de recherche clinique sur les troubles du mouvement (le « programme ») comme initiative stratégique visant à encourager les jeunes cliniciens prometteurs à suivre une formation clinique dans la sous-spécialité des troubles du mouvement, qui comprendra la maladie de Parkinson. Cette formation post-résidence, qui vise à accroître l'expertise en diagnostic et en gestion du Parkinson, peut également porter sur d'autres troubles du mouvement. Même si la recherche peut constituer un élément du programme, l'élément principal reste la formation clinique (au moins 80 %). Cependant, cette demande sera évaluée uniquement en fonction de la partie clinique.

Parkinson Canada souhaite s'assurer que chaque Canadien atteint de la maladie de Parkinson ait accès à une expertise médicale appropriée, à des médicaments, à des soins continus et à des ressources éducatives, soit traité avec respect et dignité, et reçoive de l'aide et de l'espoir. Ce programme est un important élément du plan formulé par Parkinson Canada pour atteindre son objectif, à savoir assurer l'accessibilité et la disponibilité de ces éléments essentiels à la gestion quotidienne de la maladie de Parkinson.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la bourse de recherche sur les troubles du mouvement, le candidat doit :

1. Avoir terminé un programme de formation supérieure reconnu en neurologie ou en neurochirurgie avant le début du programme d'études supérieures en troubles du mouvement proposé et être autorisé à exercer au Canada. Avoir réussi les examens du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en neurologie ou en neurochirurgie ou démontrer qu'il est admissible aux examens et a été autorisé par le Collège royal à les subir. Les candidats qui ont présenté une demande au Collège royal et attendent une réponse recevront un traitement d'exception de la part du Conseil consultatif scientifique (le « conseil consultatif ») de Parkinson Canada.
2. Suivre une formation dans un « établissement approuvé » où le candidat est inscrit à un programme de formation de deuxième cycle. Un « établissement approuvé » comprend :
 - une école de médecine canadienne ou les établissements postsecondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche;
 - d'autres organismes identifiés par le Conseil consultatif sur la recherche et les soins cliniques du conseil d'administration de Parkinson Canada, en consultation avec le Conseil consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat du programme.
3. Proposer de suivre une formation sous la supervision d'un superviseur approuvé. Le superviseur approuvé sera l'organisateur d'un programme sur le Parkinson, participera

activement aux soins et aux recherches cliniques dans le domaine du Parkinson et offrira un contexte de formation solide dans l'unité des troubles du mouvement d'un centre universitaire des sciences de la santé ayant un programme bien établi en matière de Parkinson. Le programme d'études sur le Parkinson doit faire l'objet d'une collaboration solide entre les organismes et les disciplines voués aux soins et à la recherche en matière de Parkinson. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation.

Le candidat ne sera pas considéré pour ce concours si :

1. Il reçoit actuellement du financement de Parkinson Canada.
2. Il est en attente de rapports définitifs dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada.

DURÉE ET FINANCEMENT

75 000 \$ pour une période d'un an.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Pour postuler :

Pour recevoir et examiner les demandes de bourses dans le cadre de la Bourse de recherche clinique sur les troubles du mouvement, Parkinson Canada utilise un portail en ligne appelé **SurveyMonkey Apply** (SMAApply). Les demandes dûment remplies sont transmises par voie électronique au moyen du système de demande en ligne qui se trouve sur le site Web de Parkinson Canada à <https://parkinsoncan.smapply.io/> au plus tard le **6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)**.

Quelques lignes directrices générales pour postuler :

1. Créez un compte SMAApply.
2. Inscrivez-vous ou connectez-vous à SMAApply.
3. Une fois connecté, cliquez sur le bouton « View Awards » (Voir les subventions/bourses) et vous serez dirigé vers le menu des subventions/bourses disponibles.
4. Cliquez sur le bouton « Apply Now » (Faire une demande) à côté de la demande appropriée.
5. Remplissez les formulaires et les demandes, et cliquez sur « Submit » (Soumettre).

Exigences relatives aux bourses de recherche clinique sur les troubles du mouvement :

- Une déclaration du candidat exprimant son intérêt à l'égard du domaine du Parkinson, décrivant ses objectifs de carrière et démontrant son engagement envers la maladie de

Parkinson. Le candidat doit notamment expliquer la pertinence de la formation proposée pour sa carrière future (une ou deux pages).

- Le cas échéant, un résumé du travail de recherche (maximum 600 mots). **(Pour économiser de l'espace, vous pouvez omettre les renseignements de base tels que la description de la maladie de Parkinson.)**
- S'il y a lieu, un résumé non scientifique (500 mots ou moins) du projet sera examiné par des personnes atteintes de la maladie de Parkinson qui agiront à titre d'évaluateurs experts en expérience vécue. Le résumé doit inclure une description du problème abordé par le projet de recherche, ce qui sera fait pendant le projet et comment ce travail peut avoir un impact sur la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson (c.-à-d., nous aider à comprendre la cause sous-jacente de la maladie, mener à de nouveaux traitements, etc.).
- Un curriculum vitae (CV), y compris toute expérience post-universitaire, les mentions d'honneur et les prix, les publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, auteur principal, seul auteur (veuillez préciser), le nombre de documents, le nombre de chapitres de livres et le nombre de résumés, qui sont publiés ou sous presse. Joindre une liste de toute l'aide financière actuelle et à venir **(maximum de quatre pages)**.
- Une copie du dossier universitaire des études de médecine de premier et de deuxième cycle (les dossiers des études générales de premier cycle ne sont pas requis et les photocopies des autres documents sont acceptées). Les relevés étrangers **DOIVENT** être accompagnés d'une traduction anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.
- Des lettres de référence confidentielles de deux (2) professeurs ou superviseurs avec lesquels le candidat a étudié ou travaillé. Un des recommandataires doit être le directeur du programme au sein duquel le candidat a reçu la majorité de sa formation.
- La signature d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants :

- Une lettre de soutien du neurologue spécialisé en troubles du mouvement qui supervisera la formation à l'établissement où le candidat a l'intention d'utiliser sa bourse.
- Le sommaire doit décrire le programme de formation proposé et préciser l'attribution du temps et les publications du superviseur, ainsi que son expérience en supervision. Le superviseur éventuel doit inclure une description détaillée du programme spécifiant le contexte de formation et de collaboration. Il décrira, notamment, les responsabilités cliniques du candidat, l'enseignement qui lui sera donné, la recherche et les autres tâches qu'il devra accomplir, ainsi que la proportion de temps consacrée à chacune de ces activités, afin de rendre compte de toute la durée de la formation durant la période de la bourse.
- Des renseignements biographiques sur le superviseur (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).

Toute demande non conforme à ces directives sera sujette à une disqualification à la discrétion du président du conseil consultatif.

PROCESSUS ET CRITÈRES D'EXAMEN

Les demandes soumises à Parkinson Canada feront l'objet d'un examen par les pairs réalisé par le Conseil consultatif scientifique de Parkinson Canada, conformément aux critères d'examen ci-dessous.

Aptitudes académiques

- Honneurs/prix reçus
- Réussite scolaire
- Participation à des ateliers de formation continue, à des conférences, à des cours
- Le candidat est-il susceptible de faire des progrès cliniques importants dans le domaine des troubles du mouvement?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail?
- Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat?
- Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux comprendre le Parkinson et les troubles du mouvement?

Compétence clinique en Parkinson et en troubles du mouvement connexes

- Séjours dans divers milieux
- Durée des séjours dans les milieux
- Édification de carrière démontrée
- Pratique clinique, enseignement clinique démontrés
- Compétence clinique continue démontrée
- Où le candidat a-t-il travaillé?
- Quel milieu et quel service?
- Quels rôle/responsabilités a-t-il assumés?
- Nature du travail avec les patients atteints du Parkinson et leurs familles
- Les activités accomplies jusqu'à maintenant touchant la maladie de Parkinson et les troubles du mouvement reflètent-elles un intérêt soutenu à l'égard du Parkinson et des troubles du mouvement connexes?
- Contribution professionnelle et publique

Qualité et pertinence du programme d'études proposé

- Réputation du programme d'études postuniversitaires en général
- Réputation de l'école/établissement en général
- Plans pour l'obtention d'une expérience en Parkinson/troubles du mouvement
- Professeurs et/ou personnes-ressources qui contribueraient à son apprentissage
- Comment le programme préparera-t-il le candidat d'un point de vue clinique?

- Comment le programme correspond-il aux objectifs de carrière du candidat?
- Le programme choisi donnera-t-il un bon fondement ou une bonne préparation pour les plans de carrière?
- Le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du clinicien individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

Contribution potentielle aux soins cliniques dispensés aux personnes vivant avec le Parkinson et les troubles du mouvement connexes à l'issue de la formation

- Contribution potentielle aux soins des particuliers/familles
- Contribution potentielle à notre base de connaissances
- Potentiel de meneur dans le traitement clinique de la maladie de Parkinson et des troubles du mouvement en a) médecine clinique, b) enseignement et/ou c) recherche
- Contributions passées aux travaux de Parkinson Canada

Intention d'un candidat de demeurer au Canada à la fin de sa bourse

- Intention exprimée par le candidat de rentrer ou de continuer d'exercer au Canada au terme de la formation

S'il y a lieu, une autre composante du processus d'examen des demandes de subventions/bourses comprendra l'évaluation par des personnes ayant une expérience concrète de la maladie de Parkinson. Elles feront partie du comité d'examen des subventions/bourses. Les évaluations d'experts en expérience vécue fourniront des commentaires sur chaque proposition en fonction des critères suivants :

1. Les résultats du projet pourraient-ils avoir un impact sur la communauté de Parkinson? Le projet proposé traite-t-il d'un sujet de préoccupation pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson?
2. Le résumé non scientifique était-il facile à comprendre pour un public non scientifique?
3. La pertinence et l'impact de l'étude proposée sont-ils clairement décrits dans le résumé non scientifique?

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR TOUTES LES SUBVENTIONS/BOURSES

Les candidats n'ont pas besoin d'envoyer leurs documents par messagerie à Parkinson Canada, mais nous leur demandons de garder leurs documents originaux signés. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans le concours.

Les candidats doivent utiliser une police d'une taille minimale de 12 points, à l'encre noire. Six lignes par pouce. Une marge d'un pouce sans caractères condensés ni espacement. Les références peuvent être imprimées dans une police plus petite, mais elles doivent être lisibles.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **6 février 2023 (à 23 h 59 HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES DEMANDES DE SUBVENTIONS/BOURSES

La présente demande de candidatures publiée par Parkinson Canada est assujettie aux conditions générales (les « [Conditions](#) ») que le candidat sera réputé avoir acceptées en soumettant à Parkinson Canada une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer aux conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation du programme et l'exclusion du candidat des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

COORDONNÉES POUR TOUTES LES SUBVENTIONS/BOURSES

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la DC, veuillez écrire à : research@parkinson.ca ou consulter le site <https://www.parkinson.ca/fr/fr-apply-for-funding/>.